



SALARIÉS DES CENTRES D'APPELS PRESTATAIRES : LA DÉGRADATION DE VOTRE POUVOIR D'ACHAT, ET DE VOS CONDITIONS DE TRAVAIL... ÇA SUFFIT !

UNE CONDAMNATION AU SMIC POUR TOUTE LA CARRIÈRE !

Tel est le sort réservé aux « TÉLÉ CONSEILLERS » des centres d'appels prestataires. Alors que près de 80% des salariés des centres d'appel se situent sur les 5 premiers niveaux de la grille de rémunération, chaque année, tant dans les négociations de branche, que dans les NAO, les patrons font en sorte que ces niveaux soient littéralement scotchés au SMIC.

De plus, l'exercice du métier de TÉLÉ CONSEILLERS exige des compétences de plus en plus poussées, « maîtrise des langues, connaissances informatiques, juridiques, financières avec un niveau d'études élevé, acquisition des techniques de vente, intervention dans le domaine du digital... » sans que ces compétences soient reconnues en termes de classification, puisque, encore une fois, les salariés restent encore et toujours au SMIC.

LA RECHERCHE À TOUS PRIX DES GAINS DE PRODUCTIVITÉ... QUITTE À DÉGRADER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉS.

Non content de « sous-payer » leurs salarié(e)s, les patrons du secteur des centres d'appels n'hésitent plus aujourd'hui, afin d'augmenter les gains de productivité, à mettre en péril les conditions de travail de leurs salariés, et à bafouer le Code du travail et la convention collective. Certains n'hésitent plus à « magouiller » sur les temps de pauses de leurs salariés.

UNE INTENSIFICATION DU TRAVAIL, ET UNE AUGMENTATION DE LA CADENCE POUR AUGMENTER LE PROFIT DES ENTREPRISES.

De même, alors que la convention collective prévoit « une période de temporisation entre chaque appel » période durant laquelle aucun appel ne peut arriver, et qui permet au salarié de souffler et de se préparer au dossier suivant, les patrons interviennent de façon délibérée sur les systèmes informatiques, afin de supprimer cette temporisation.

Le non respect de la temporisation permet ainsi de prendre plus d'appels avec moins de salariés, et d'augmenter encore la marge des entreprises, quitte à mettre en péril la santé des « TÉLÉ CONSEILLERS ».

EN CONCLUSION :

« BLOCAGE DES SALAIRES + REMISE EN CAUSE DES TEMPS DE PAUSE + SUPPRESSION DE LA TEMPORISATION » C'EST LE « TRAVAILLER PLUS POUR TOUJOURS MOINS » DE POUVOIR D'ACHAT !

Et comme si tout cela ne suffisait pas, les patrons viennent de dénoncer coup sur coup : L'accord formation professionnelle... estimant sans doute que la formation des salariés est une perte de temps, et que les formations produites sont bien suffisantes ! Et l'accord prévoyance... la santé de leurs salariés étant sans doute le moindre de leur souci !

CETTE SITUATION NE PEUT PLUS DURER !

C'EST POURQUOI L'INTERSYNDICALE Cfdt, SUD, CGT, CFTC ET FO APPELLE L'ENSEMBLE DES SALARIÉS DES CENTRES D'APPELS PRESTATAIRES À CESSER LE TRAVAIL LE 27 MAI DE 14H À 15H, ET À SE RASSEMBLER DEVANT LEUR LIEU DE TRAVAIL POUR MANIFESTER LEUR MÉCONTENTEMENT, ET À FAIRE CONNAÎTRE AUX MÉDIAS ET À LA POPULATION LA DÉGRADATION DE LEUR SITUATION.

L'INTERSYNDICALE REVENDIQUE :

- une augmentation immédiate des salaires ;
- l'instauration d'une pause rémunérée de 5 minutes par heure travaillée ;
- le rétablissement immédiat de la temporisation « 10 secondes entre chaque appel » ;
- la renégociation de l'accord formation afin de permettre aux salariés d'améliorer leurs compétences, et de pouvoir ainsi prétendre à un déroulement de carrière ;
- l'ouverture immédiate de la négociation « prévoyance » afin de permettre de garantir les accidents de la vie des salariés des centres d'appels (maladie, invalidité, décès).

**LE 27 MAI ENTRE 14H ET 15H
AUCUN APPEL NE DOIT PASSER !!!**